

Bruxelles, le 8 décembre 1989.

420 C

NBIO(89)375 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conférence de presse du Président Delors avant le Conseil de
Strasbourg :

(B. DETHOMAS)

"Mesdames, messieurs,

On dit souvent que l'histoire est un éternel recommencement et, de ce point de vue, on peut dire que Strasbourg 1989 a comme un parfum de Milan 1985 pour ceux qui en ont la mémoire. Mais on peut dire que l'histoire est pleine d'imagination et les peuples aussi; c'est ainsi que l'histoire a planté un nouveau décor avec ce qui ce produit en Allemagne de l'Est. On, pourrait donc si nous n'avions pas à agir mais à décrire l'histoire, faire à nouveau la parabole de l'Idéal et de la nécessité. L'Idéal européen, Il n'a jamais été assez fort pour permettre au traité de Rome de dérouler toutes ses applications dans les années 50 et 60. Il a fallu la nécessité. La nécessité c'est en son nom que j'ai pu convaincre fin 1984 et début 1985 les 10 puis les 12 gouvernements de sortir de leur querelle de famille déjà bien réglée à Fontainebleau et de regarder l'avenir et, d'un point de vue strictement économique, de choisir la survie contre le déclin. Ils l'ont fait à travers le triptyque que vous connaissez : la décision solennelle de réaliser le grand marché intérieur pour 1993; puis la réforme indispensable du traité pour se donner les moyens d'agir et se donner des objectifs qui ne soient pas simplement réduits à la création d'une zone de libre échange, ce qui aurait été en totale contradiction avec la volonté de construire l'union européenne, appelée dans le préambule de l'Acte unique. Et enfin troisièmement, la décision qui reste pour moi la plus importante, celle de février 1988, où, sur la base de ce qu'on a appelé le paquet Delors, ils se sont dotés, grâce à une volonté politique exceptionnelle, d'un instrument financier capable de réaliser leurs objectifs au prix d'un compromis dont on ne remerciera jamais assez les douze pays membres. Car chacun a fait des concessions et, cette nuit-là, l'Idéal était un peu plus fort que d'ordinaire.

Aujourd'hui, c'est à nouveau la nécessité qui frappe à notre porte. Ce qui se passe dans le monde communiste et notamment en Europe de l'Est ne peut nous laisser indifférents, ni passifs ni aller à notre discours habituel, du soyons raisonnables, soyons prudents, pas après pas.

L'histoire nous sollicite. Peut-être demain d'une manière dramatique si l'instabilité régnait en Allemagne de l'est ou en Tchécoslovaquie par exemple. C'est donc au nom de cette nécessité, Je l'espère, que les douze gouvernements trouveront en eux-mêmes les ressources de l'esprit et de l'intelligence pour aller de l'avant et pour répondre au double défi, le défi externe et le défi interne. En effet, c'est ce nouvel environnement européen qui constitue le choc de cette nécessité.

1

Comme on l'a déjà dit, et je m'excuse de le rappeler, il y a chez chacun d'entre nous un mélange de bonheur et d'anxiété, un mélange d'espoir et d'inquiétude. Est-ce que ces peuples vont pouvoir aller vers la liberté, le pluralisme démocratique ? Vers un peu plus de prospérité économique et sociale, dans un processus pacifique ou non ?

Si par malheur, l'issue était plutôt négative et que la Communauté n'avait pas pris toutes ses responsabilités, elle aurait failli devant l'histoire.

Le principe est donc simple, il faut maintenir la Communauté européenne comme pôle d'attraction, "magnet" disait le président Bush, et comme facteur de stabilisation. C'est notre responsabilité historique, c'est notre devoir, c'est notre intérêt.

Je noterai au passage que depuis la réunion informelle, le 18 novembre 1989 du Conseil européen, il y a une innovation dans la pratique institutionnelle que je préconisais depuis longtemps (rappelez vous mon appel à une réunion exceptionnelle du Conseil européen avant la rencontre Reagan, Gorbatchev de Reykjavik). Nous nous situons maintenant franchement au croisement de l'action communautaire. Il faut donc poursuivre dans la même voie, une voie unique, et ce n'est pas pour rien que l'on a appelé l'amendement au traité de Rome, l'Acte unique.

J'attends donc du Conseil Européen, premièrement une analyse commune des événements qui se produisent en Europe de l'Est et en Union Soviétique, après au besoin, une franche mais amicale explication entre les leaders, comme c'est normal. Il ne servirait à rien à l'un ou à l'autre d'entre eux de sortir de cette réunion en montrant ses muscles si ceux-ci s'étaient exercés aux dépens des autres.

La notion de famille européenne doit, plus que jamais, être présente à l'esprit et la Commission, dans la mesure de ses moyens, fera le nécessaire pour créer le climat (car le climat est très important dans un Conseil européen) qui permettra à la famille soudée d'agir, d'envoyer le bon signal et d'avoir les gestes concrets qui aideront l'Europe de l'Est dans des moments aussi dramatiques.

Donc une analyse commune des événements mais aussi une confirmation de notre volonté d'aider ces pays et en les aidant à réduire les risques d'instabilité. Le faire sans démagogie, sans promesses vaines, mais le faire concrètement. Comme nous avons commencé à le faire dans le cadre de la coordination des 24 pays, demandée par le Sommet de l'Arche.

Et troisièmement, j'en attends aussi un signal politique à tous les autres pays européens sans en oublier aucun, même ceux où il ne se produit pas d'événements majeurs aujourd'hui. Ce qui implique que dès maintenant nous réfléchissons à ce que sera l'architecture de la grande Europe de demain, incluant tous les pays européens selon

des modalités diverses, avec un sens du pragmatisme et du réalisme qui permettra de continuer dans une voie progressive et calme, en reconnaissant la diversité des situations pour cette réflexion sur l'architecture de la grande Europe de demain. La Commission est prête après y avoir consacré son séminaire des 10 et 11 novembre. Bien entendu, il serait dommage que, parce que nous devons nous concentrer sur cette exigence de la nécessité, et alors que nous sommes avec les Etats-Unis l'ensemble le plus riche du monde, nous oublions nos devoirs vis-à-vis des pays de la Méditerranée, des pays sous-développés, et notamment de ceux de l'Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique et aussi de l'Amérique latine et de l'Amérique centrale.

Il ne se passera d'ailleurs pas deux ans sans que la Communauté n'ait à faire, par sa solidarité à l'extérieur, le même effort qu'elle a fait en février 1988 pour manifester politiquement et financièrement sa solidarité interne. Ce n'est que dans cet équilibre entre solidarité interne et solidarité externe, que la communauté trouvera les forces pour répondre au défi, et qu'en même temps, elle sera équitable et qu'elle réduira les inquiétudes venant soit des pays membres soit d'autres pays.

Dans ces conditions, l'impulsion, puisque un Conseil européen est là pour donner l'impulsion, puisque c'est l'occasion rare pour les chefs de gouvernements et les ministres des affaires étrangères de se rencontrer, l'impulsion devrait donc porter tout d'abord sur la coordination des 24 et la confirmation des décisions financières qui ont été prises dans leur principe au cours de la réunion informelle, sur ma proposition, en faveur de la Pologne et de la Hongrie.

En second lieu, il faut aider la Pologne et la Hongrie à réussir leur ajustement à court terme, puisque ce sont des pays qui connaissent l'inflation et des déséquilibres extérieurs, tout en préparant l'avenir. Car il ne s'agit pas qu'ils meurent guéris, ou que la lutte contre l'inflation se paie au prix du progrès de la démocratie. Mais j'ajouterais tout de suite que, dans mon esprit, cette aide devrait être étendue à l'Allemagne de l'Est et à la Tchécoslovaquie, dès que les conditions posées par le Sommet de l'Arche le permettront et je dirai même si les circonstances l'exigent et vite.

Troisièmement, l'impulsion devrait aussi porter sur la banque pour l'Europe, proposition française qui a déjà été discutée à la réunion informelle du 18 novembre, puis qui a donné lieu ensuite à un travail d'experts qui, c'est tout au moins mon souhait, permettra d'aboutir à une décision de principe en indiquant les finalités de cette banque, son profil, et les grandes lignes de son statut et de ses moyens.

Nous devons aussi concrétiser les deux autres orientations du 18 novembre, la création d'une institution pour la formation notamment des cadres mais aussi des travailleurs spécialisés et enfin la Communauté devra sous des formes qui sont déjà définies par nous ouvrir aux jeunes des pays de l'Est la politique d'échanges dans le cadre des échanges qu'elle a créés entre les 12 pays et qu'elle a aussi étendus à certains pays de l'Association européenne de libre échange.

Voilà ce qu'exige la nécessité. La Commission, qui se considère comme la gardienne de l'intérêt européen, fera tout son possible pour que les douze aboutissent à un accord dans ces domaines et je crois que si ces espoirs que je viens d'indiquer d'une manière précise sont confirmés, alors nous pourrions dire que la Communauté est à la hauteur du "challenge" historique qui lui est posé.

Mais tout ceci ne saurait pas se faire sans la confirmation de nos engagements à l'intérieur : nous devons accélérer la construction de notre maison commune, la communauté à Douze. C'est le rôle, je vous l'ai déjà dit, du Conseil européen d'évaluer où nous en sommes et de donner les priorités, les impulsions nécessaires. Dans l'ensemble, le bulletin de santé est bon pour l'économie, il est au beau fixe; et croyez moi, c'est cela si je peux utiliser le volapük européen, le véritable acquit communautaire, ce dynamisme retrouvé dans l'investissement, dans la croissance, dans la création d'emplois, cet optimisme revenu dans la tête de tous ceux qui agissent et qui travaillent, c'est cela le véritable acquis du triptyque que j'indiquais tout à l'heure.

Pour le reste, le grand marché est en voie de réalisation, mais une impulsion est nécessaire sur plusieurs points. Les marchés communs de l'énergie, des transports et des télécommunications, ce sont des points où les intérêts nationaux s'affrontent, les idéologies aussi. Bien sûr tout ne sera pas résolu avant la fin de l'année, mais on peut attendre, je dirais même, on est sûr que la présidence française réalisera un paquet de décisions sur le marché intérieur avant de terminer cette présidence.

Il faudra aussi mettre l'accent sur la transposition, dans les législations nationales, des directives communautaires, et sur ce sujet, je partage tout à fait le point de vue du premier ministre britannique; il ne suffit pas de décider à Bruxelles, il faut ensuite que ces décisions entrent dans les faits dans chaque législation nationale, en pleine transparence avec les parlements nationaux, délégués de la souveraineté nationale.

Il faudra aussi mettre l'accent sur l'audiovisuel. Une directive pour la libre circulation a été adoptée; nous, la Commission, avons fait de gros efforts pour stimuler l'ardeur des chefs d'entreprises pour la télévision à haute définition, il s'agit là d'un enjeu formidable pour notre industrie, et il reste à mettre en oeuvre l'Eurêka de l'audiovisuel, dont je vous rappelle que la mission est de promouvoir les oeuvres culturelles européennes dans toutes les langues, dans toute la richesse de nos diversités culturelles.

De son côté l'Acte unique aussi, dont le grand marché n'est qu'un des aspects et sans doute le coeur, avance bien en ce qui concerne la coopération en matière de recherche et de technologie. Nous sommes arrivés à un point où l'on peut dire sans exagérer que ces programmes communs de recherche et de technologie sont des éléments essentiels pour l'adaptation de l'industrie européenne à l'environnement qui est le sien et qui sera de plus en plus le sien dans le cadre d'une compétition sévère et de changements technologiques très importants.

Pour la coopération monétaire, le système monétaire européen a bien tenu et l'introduction de la peseta n'a fait que renforcer ce système. Pour l'environnement, il y a un grand dynamisme dans l'action de la communauté et du Commissaire en charge; il faudra simplement souligner l'importance de l'Agence Européenne de l'Environnement, non seulement d'un point de vue technique (c'est un outil indispensable pour nous permettre de prendre des bonnes décisions, d'agir au bon moment) mais aussi cette Agence Européenne de l'Environnement peut être le carrefour entre les différentes Europe, puisque l'environnement n'a pas de frontières.

Pour la cohésion économique et sociale, un immense travail a été fait par les Commissaires, par les services de la Commission et par les gouvernements nationaux. Nous sommes prêts à appliquer les politiques structurelles concrètement sur le terrain dès le 1er janvier de l'année prochaine et en 1992, après deux ans d'application, la Commission fera une évaluation concrète de manière à éviter des discussions par trop dogmatiques et théoriques sur la cohésion économique et sociale.

Enfin, la dimension sociale. Nous sommes stimulés, et c'est bien ainsi, par les résolutions et donc par l'action du Parlement européen. Il faut le souligner. Les progrès sont importants: la création d'emplois, de 1988 à 1990, au risque de me répéter, dépassera 5 millions d'emplois. La mise en oeuvre des politiques structurelles, c'est un élément de la dimension sociale, puisqu'elles permettront à chaque région d'avoir sa chance de profiter de l'ensemble des avantages du grand marché; l'amélioration des conditions de travail. Beaucoup de décisions ont été prises dans le cadre de l'article 118 A.

Enfin le programme d'action de la Commission illustre la volonté politique, répond au souci du Parlement européen et de nombreux gouvernements et montre bien quelles sont les potentialités du Traité. Bien entendu ce programme d'action, car c'est ça la loyauté dont doit faire preuve la Commission, se situe strictement dans le cadre du Traité. La charte sociale illustrera ce bond en avant de la dimension sociale, elle montrera notre volonté de construire non seulement une Europe économique mais aussi une Europe sociale. Mais dans le respect de la subsidiarité indispensable, dans le respect aussi de la diversité. Cette charte sociale montrera aussi à tous les autres pays européens quelles sont les valeurs concrètes qui fondent notre engagement en commun, notre vie commune.

L'Europe des citoyens ne sera pas négligée. Il faudra parler de la suppression des frontières physiques, et le groupe de Rhodes fait un bon travail sur des sujets d'une extraordinaire difficulté avec, je pense, comme dernier sujet à traiter une réponse à une question simple, mais difficile: les Douze pays sont-ils prêts à se mettre d'accord sur une politique commune de l'immigration et sur la manière d'accueillir et de traiter les immigrés en Europe? Voilà la question de civilisation qui devra être posée une fois qu'on aura parlé du droit de suite, du droit de séjour et autre.

La lutte contre la drogue. Le président Mitterrand a demandé que nous concentrions nos efforts sur ce point. Un groupe de très haut niveau, puisqu'il comprend des ministres et pour la Commission Monsieur Bangemann, sera chargé de concentrer les efforts, de rassembler les énergies, d'éliminer les doubles emplois, de surmonter les réticences des administrations pour obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine.

Et enfin l'action contre ce fléau qu'est le cancer. Une action qui a démarré modestement à la demande de Monsieur Craxi et de Monsieur Mitterrand en juin 1985, à Milan, mais qui est, aujourd'hui, peut-être amplifiée. Et le moment est venu pour la Communauté de financer des expériences pilotes en matière de traitement de cette maladie.

Bien entendu, l'au-delà de 1992 est déjà commencé. Il est commencé dans les têtes, mais il est aussi commencé dans les faits et l'Union économique et monétaire s'inscrit dans la démarche pragmatique et progressive qui a tant réussi depuis 1985. Je ne répèterai jamais assez ces mots, car la méthode est aussi importante que la finalité, une démarche pragmatique et progressive.

Pour la première étape, tout est en ordre. Les Ministres des finances et le Comité des gouverneurs ont établi avec la Commission les textes qui devraient permettre, sous la présidence Irlandaise, avant même le début de cette première phase, un exercice grandeur nature.

Et nous attendons de cette première étape qu'elle confirme la volonté des gouvernements d'accroître leur coopération en matière macro-économique et en matière monétaire et de faire un pas décisif vers l'intégration.

Dans mon esprit, il n'y a jamais eu de passage automatique de l'étape numéro 1 à l'étape numéro 2. Ce sont les faits et, comme les faits nous en sommes responsables, ce sont nos volontés et nos talents qui commanderont ce passage.

Mais pour les étapes futures, comme l'avait demandé le Conseil européen de Madrid, la réflexion se poursuit. Je confirme que la Commission est au travail et qu'elle remettra en avril prochain à la présidence Irlandaise un document exhaustif ou qui se voudra exhaustif, indiquant de manière très précise, comme l'avait fait le rapport "Cecchini" pour le grand marché, quels sont les avantages et les contreparties de l'UEM. Il répondra en outre à toutes les questions qui se posent, que ces questions soient techniques, économiques et monétaires ou qu'elles soient institutionnelles.

J'ajoute que pour faire ce travail ma disponibilité intellectuelle et politique est totale vis-à-vis de toutes les propositions qui sont faites. C'est ainsi que j'étudie avec soin le document remis par les autorités britanniques. La Commission doit être loyale et scrupuleuse. Elle doit être ouverte; elle agit pour le compte des douze et non pas pour l'un ou pour l'autre. La Commission est donc la garante de l'intérêt commun, encore faut-il le définir après avoir écouté tout le monde.

Ceci étant dit, Mesdames et Messieurs, si certains posaient le préalable institutionnel pour la poursuite du travail de réflexion et de décision sur l'UEM, alors c'est qu'ils voudraient emprunter pour l'après 1992 une autre démarche. Elle est toujours possible, mais le rapport du Comité d'experts que j'ai présidé le souligne, il ne peut pas y avoir d'UEM sans une contrepartie politique, institutionnelle et démocratique. Alors de quoi parle-t-on ? Imagine-t-on que l'on puisse faire un traité sur l'UEM sans se poser les questions suivantes : qui décide ? Qui contrôle ? Devant qui le système européen de banque centrale est-il responsable ?

Ces questions se posent; elles seront traitées. J'ai moi-même lors du débat institutionnel organisé par le Parlement Européen, indiqué les différentes solutions possibles pour réaliser à ce propos les deux conditions sans lesquelles il n'y aura pas, même bien conçues techniquement, d'UEM : l'efficacité de l'exécutif européen et l'importance du contrôle démocratique. Je ne reviendrai pas sur les différentes solutions que j'ai alors indiquées.

Par conséquent, la conférence intergouvernementale sur l'UEM parlera de l'institutionnel et du contrôle démocratique comme un élément indispensable, indissociable de l'ensemble. Voilà pourquoi, ou bien on considère que nous avons pour l'après 1992 un instrument en main, dont l'utilisation est déjà commencée, l'UEM, et nous parlerons des institutions, ou bien l'on veut parler des institutions pour reléguer plus tard la réflexion sur l'UEM, mais alors qu'on le dise franchement. Si l'on faisait cela, alors on tournerait le dos à la démarche pragmatique et progressive qui a fait depuis quatre ans le succès de la construction européenne.

Quant à la date de la conférence intergouvernementale, Mesdames et Messieurs, au regard de ce que je viens de dire, elle est un épisode, mais la politique étant ce qu'elle est, elle devient très importante.

Rappelez-vous avant le Conseil Européen de Hanovre : le Chancelier Kohl était président de la Communauté, la Commission n'avait pas parlé de l'UEM mais plusieurs Ministres des affaires étrangères ou des finances, de grands spécialistes, d'anciens présidents de la République, avaient dit qu'il fallait une banque centrale européenne. Et à ce moment là, le chancelier Kohl m'a dit : " Il n'est pas possible de ne pas traiter ce sujet à Hanovre". On a alors décidé de confier à un groupe d'experts le soin de l'étudier. Et bien aujourd'hui, l'ambiance étant ce qu'elle est, il n'est pas possible de ne pas parler d'un calendrier et d'une date, parce que l'ambiance politique générale, les déclarations publiques sont telles que la fixation de ce calendrier avec une date pour la conférence intergouvernementale est indispensable.

J'ai eu l'occasion lors de mon discours de Bruges de vous proposer un théorème : puisque les événements s'accélérent en Europe, il faut accélérer la construction de l'Europe. Puisqu'il faut toujours à côté du tigre de la nécessité un petit moteur de l'idéal et de la volonté politique, il faut que la conférence intergouvernementale puisse s'ouvrir avant la fin de l'année prochaine. Et que le traité ait été ratifié avant le 1er janvier 1993 date symbole, pour la réalisation pleine et entière du grand marché.

Il le faut et cela est possible dans la démarche pragmatique et progressive. Pourquoi ? Parce que, encore une fois, il n'y pas de passage automatique d'une phase à une autre. Ce qui nous manque c'est la volonté politique d'éclairer l'avenir et de confirmer face aux doutes, aux anxiétés des uns ou des autres, la volonté de la Communauté à Douze, de continuer son chemin, voire de l'accélérer en assumant ses pleines responsabilités.

Je vous remercie."

Amitiés,

B. DETHOMAS